



**Réunion consultative des ministres africains
en préalable à la 61^e session de la Commission de la condition de la femme (CSW61)**

***Thème : « L'autonomisation économique des femmes dans un monde du travail
en pleine évolution »***

**26 — 27 janvier 2017
Addis-Abeba, Éthiopie**

DOCUMENT DE RÉFLEXION — VERSION PRÉLIMINAIRE

Contexte :

La Commission de la condition de la femme (CSW) est une commission fonctionnelle du Conseil économique et social (résolution 11 (II)). Il s'agit du principal organe intergouvernemental à l'échelle mondiale dédié exclusivement à la promotion de l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Chaque session annuelle de la CSW se consacre à un thème spécifique pertinent au regard des questions structurelles et émergentes relatives au genre et à la condition féminine dans le monde.

Conformément à son programme de travail multi-annuel (2017-2020), la soixante et unième session de la Commission de la condition de la femme (CSW), qui se tiendra en 2017, aura pour thème prioritaire « **L'autonomisation économique des femmes dans un monde du travail en pleine évolution** ». La Commission examinera ces questions dans le cadre de la Déclaration universelle des droits de l'homme, du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, de la Déclaration de Beijing et de sa plateforme d'action¹, des conventions pertinentes de l'Organisation mondiale du travail, notamment la convention n° 189 sur le travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques et la convention n° 156 sur l'égalité de chances et de traitement pour les travailleurs des deux sexes, et du programme de développement durable à l'horizon 2030².

Fort de son expérience positive dans la coordination d'une position africaine unique en vue des 57^e, 58^e, 59^e et 60^e sessions mondiales de la CSW, ONU Femmes, en partenariat avec la Commission de l'Union africaine (CUA) et la Commission économique pour l'Afrique, propose d'organiser les **26 et 27 janvier 2017** une réunion consultative des ministres africains en préalable

¹ (E/CN.6/2015/3)

² (A/RES/70/1)

à la CSW61 à **Addis-Abeba (Éthiopie)**. L'évènement aura lieu en marge du 9^e pré sommet sur le genre qu'organise la Commission de l'Union africaine du 22 au 27 janvier 2017.

La réunion ministérielle consultative traitera du thème prioritaire identifié par la CSW61, à savoir « **L'autonomisation économique des femmes dans un monde du travail en pleine évolution** ». Outre ce thème prioritaire, la rencontre comprendra également une séance spéciale dédiée au thème examiné, traité lors de la 58^e session de la CSW et portant sur les difficultés rencontrées et résultats obtenus dans la réalisation des OMD en faveur des femmes et des filles et sur la manière dont les enseignements tirés sont appliqués dans l'élaboration des plans nationaux de mise en œuvre des ODD en Afrique. La rencontre s'appuie également sur les efforts de l'Afrique, qu'elle entend promouvoir, en vue d'adopter une approche harmonisée et un programme commun en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, et ce afin de contribuer aux plateformes internationales. La coordination de la réunion consultative des ministres africains en préalable à la CSW61 bénéficie du partenariat existant entre ONU Femmes, la CUA et la CEA, qui sert de catalyseur à l'engagement pris par les États membres de l'UA de parvenir rapidement à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes dans le contexte du programme de l'après-2015, comme en témoigne, entre autres, l'adoption de la position commune africaine qui identifie expressément des objectifs en matière d'égalité des sexes. En outre, l'Agenda 2063 de l'UA renforce le cadre mondial en considérant la réalisation de l'égalité des sexes comme un prérequis et un objectif clé de la transformation structurelle du continent vers l'avenir auquel aspirent les Africains, fondé sur une « *Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens, et représentant une force dynamique sur la scène internationale* ».

Aperçu analytique des questions de genre dans le monde du travail en Afrique :

Au cours de la dernière décennie, l'Afrique a réalisé d'importantes avancées en matière de création de richesse et de croissance économique, plaçant le continent en tête des économies les plus dynamiques³. Cependant, ces performances économiques impressionnantes ne se sont pas traduites par un déclin des inégalités et une réduction de la pauvreté. Le rapport 2015 sur les OMD fait état de la persistance des inégalités en Afrique, plaçant le continent au second rang en termes d'inégalités derrière l'Amérique latine. En outre, la croissance économique positive enregistrée en Afrique au cours de la dernière décennie a principalement été intensive en capital et n'a par conséquent pas créé suffisamment d'emplois décents pour les femmes et les jeunes. Le rapport sur le développement humain en Afrique 2016 constate qu'en 2013, la main-d'œuvre totale en Afrique subsaharienne était estimée à 357 millions, contre 302 millions en 2006, et 237 millions en 1996 (OIT, 2015a). À l'échelle du continent, le nombre d'opportunités d'emplois disponibles n'a pas suivi de manière proportionnelle le rythme accéléré de l'expansion du marché du travail.

Les inégalités entre les sexes restent un défi de taille en Afrique, les disparités étant omniprésentes dans quasiment tous les secteurs de développement, y compris le marché du travail. Dans tous les pays africains, le taux d'emploi des femmes est plus faible que celui des

hommes. À l'exception du Rwanda, du Malawi, du Burundi et du Mozambique, la participation des femmes est estimée inférieure de 10 à 15 % à celle des hommes, et dans certains pays cet écart atteint 30 à 40 %⁴. Pour autant, le rapport de l'OIT publié en 2016⁵ estime que le chômage des jeunes en Afrique se situe à environ 10,9 % pour l'année 2016, avec des différences régionales, le pourcentage atteignant 30 % en Afrique du Nord.

Les disparités entre les sexes dans l'accès à l'emploi s'accompagnent d'inégalités salariales. Une étude menée par ONU Femmes montre qu'en Afrique subsaharienne, les écarts de salaires hors secteur agricole sont généralisés dans tous les secteurs, et s'établissent en moyenne à 30 % (hors ajustement). Cela s'explique par l'accès inégal des femmes aux opportunités de développement telles que l'éducation et les ressources, ainsi que par le fardeau du travail domestique non rémunéré qu'elles doivent assumer et qui limite drastiquement leur temps libre, les orientant d'autant plus vers des emplois moins bien rémunérés. En résultent des conséquences négatives non seulement sur l'autonomisation économique des femmes, mais également sur la capacité du continent à pleinement tirer parti du potentiel que représentent ces dernières.

En Afrique, la majorité des femmes sont employées dans l'agriculture, un secteur où la productivité et les revenus sont faibles. Bon nombre de celles qui travaillent hors de ce secteur sont confinées à l'économie non structurée. Cette dernière représente environ 55 % du PIB de l'Afrique subsaharienne et emploie 80 % de la main-d'œuvre⁶. Le pourcentage de l'emploi non structuré hors agriculture en Afrique subsaharienne représente environ 66 % de tous les emplois féminins⁷. Bien qu'ils soient une source de revenus, les emplois dans le secteur non structuré ne permettent pas de garantir des emplois décents, y compris des salaires équitables et réguliers, ni d'assurer la sécurité sur le lieu de travail, la protection sociale des familles, ainsi que l'égalité de chances et de traitement. En plus de cela, dans de nombreux pays, l'absence de programmes et de prestations relatives par exemple au congé de maternité et aux services liés à l'enfance entrave la pleine participation des femmes et leur contribution au marché du travail africain. Un accès limité à l'éducation et le décalage entre les compétences des femmes et celles demandées sur le marché du travail contribuent à expliquer la surreprésentation du secteur non structuré dans l'emploi des femmes.

Le fort taux de chômage en Afrique, en particulier parmi les femmes et les jeunes, a également contribué à l'importante mobilité de la main d'œuvre et aux grandes tendances migratoires au sein et hors d'Afrique. À cet égard, les femmes constituent une part considérable des migrants, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du continent. Un nombre significatif de femmes émigrent à la recherche d'opportunités d'emploi, par exemple en tant que travailleuses domestiques, vers les pays du Nord ou le Moyen-Orient par des voies illégales, ce qui les expose à la traite des êtres

⁴ Rapport 2014 de l'OIT, « Le travail dans le monde 2014 : un développement riche en emplois »

⁵ Rapport 2016 de l'OIT, « Emploi et questions sociales dans le monde 2016 : Tendances pour les jeunes »

⁶ <http://www.afdb.org/en/blogs/afdb-championing-inclusive-growth-across-africa/post/recognizing-africas-informal-sector-11645/>

⁷ PNUD : Rapport sur le développement humain en Afrique 2016 :

<http://www.undp.org/content/undp/fr/home/librarypage/hdr/2016-africa-human-development-report.html> (2016), p.64

humains, qui constitue une violation grave des droits fondamentaux des femmes. Les facteurs qui les poussent à s'exiler, tels que les opportunités socio-économiques limitées, y compris le niveau de rémunération et le chômage⁸ continueront à poser des défis majeurs et à contribuer aux migrations illégales et à l'exploitation des femmes et des filles.

Avancées au plan régional et international et leadership des femmes :

Le programme de l'Afrique en matière de transformation socio-économique, de développement et d'intégration est principalement ancré dans l'Agenda 2063 de l'UA et son premier plan décennal de mise en œuvre. L'aspiration n° 6 de l'Agenda 2063 fait référence à une « *Afrique où le développement est axé sur les populations, et s'appuie notamment sur le potentiel des femmes et des jeunes* ». L'Agenda traite expressément des questions relatives à la création d'emplois, à la réduction de la pauvreté, à la protection sociale et au développement inclusif. À cet égard, l'agenda et son plan de mise en œuvre engagent encore davantage les États membres de l'UA à adopter des stratégies pour lutter contre le chômage et les inégalités de revenus et éliminer la pauvreté.

Parmi les autres cadres pertinents, on peut notamment citer le Programme global d'action panafricain pour l'emploi, la protection sociale et le développement inclusif – la Déclaration et le plan d'action de Ouagadougou+10, adoptés par les chefs d'États et de gouvernement de l'UA en janvier 2015 ; le Cadre de politique sociale ; le Plan de protection sociale pour les travailleurs de l'économie informelle et les travailleurs ruraux (SPIREWORK) ; le Programme de mise à niveau de l'économie informelle ; le Programme de productivité pour l'Afrique ; le Pacte pour l'emploi des femmes et des jeunes ; le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA) ; la Charte africaine sur les valeurs et les principes du service public et de l'administration de l'UA ; et la Politique de développement et de reconstruction après conflit (PCRD). Les cadres développés par l'Union africaine qui traitent spécifiquement de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans le contexte de l'emploi comprennent le Protocole relatif aux droits de la femme en Afrique, la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique, la Politique de l'UA en matière de genre et la Décennie des femmes africaines (2010-2020). Ils font de l'emploi des femmes et des jeunes l'un des principaux moteurs et catalyseurs de l'éradication de la pauvreté et du développement inclusif.

Le programme de développement durable à l'horizon 2030 affirme l'importance cruciale de l'égalité des sexes en tant que moyen et objectif de sa mise en œuvre. Il offre un cadre à la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et à une croissance économique durable et inclusive, au plein emploi productif, au travail décent pour tous, et à l'égalité salariale, au moyen des objectifs de développement durable n° 5 et 8 respectivement. Ces derniers, associés aux cibles et objectifs connexes et interdépendants concernant l'éradication de la pauvreté sous toutes ses formes (objectif 1), l'accès aux services de base (objectifs 1 et 11), l'éducation et le développement des compétences (objectif 4), et le

⁸ Position commune africaine sur les migrations et le développement [disponible en anglais à l'adresse http://www.iom.int/jahia/webdav/shared/shared/mainsite/microsites/rcps/igad/african_common_position_md.pdf], p. 3

développement des infrastructures (objectif 9), constituent un programme complet et au potentiel transformateur pour l'autonomisation socio-économique des femmes en Afrique.

Certaines avancées ont été enregistrées, notamment dans l'approfondissement de la participation des femmes et de leur leadership dans les syndicats. Des données confirment que les femmes africaines ont joué un rôle critique dans la promotion des droits fondamentaux de la femme et ont pu orienter des réformes en matière de violence sur le lieu de travail, de discrimination salariales, de droit de se syndiquer et de normes de sécurité sur le lieu de travail. Cependant, lorsqu'elles obtiennent des positions dirigeantes au sein de syndicats, les femmes tendent à être exclues des affaires centrales qui nécessitent des marchandages collectifs avec les employeurs ou les gouvernements⁹. Par conséquent, il est nécessaire de prendre en compte des disparités entre les sexes en matière de leadership au sein des syndicats, afin de garantir une participation réelle des femmes, qui peut contribuer de manière positive à la création et à la promotion de marchés du travail inclusifs en Afrique.

Aller de l'avant – D'importants efforts restent à fournir pour promouvoir le rôle des femmes sur le marché du travail en Afrique :

Dans l'ensemble, les coûts économiques des disparités entre les sexes sur le marché du travail en Afrique subsaharienne entravent la capacité du continent à réaliser son plein potentiel économique — une perte qui avoisine les 95 milliards de dollars US par an depuis 2010¹⁰. Maintenir une croissance stable en Afrique nécessite des investissements adaptés se fondant sur les progrès enregistrés en matière de développement humain, notamment l'amélioration de l'éducation, le travail décent, les meilleures performances dans le domaine de la santé et des régimes politiques inclusifs. Des politiques macroéconomiques sensibles au genre doivent y contribuer, de même que des programmes qui prennent en compte le potentiel des femmes en tant que moteurs du programme de transformation de l'Afrique et qui s'efforcent d'éliminer les obstacles à leur pleine participation.

Davantage d'emplois de qualité pour les femmes, une protection sociale universelle et des mesures pour tenir compte, réduire et redistribuer le fardeau du travail domestique non rémunéré sont indispensables à la réalisation du programme de développement durable, à l'affirmation et à la protection des droits de la femme et à la réalisation de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation économique des femmes dans le monde entier. Le travail décent, la création d'emplois, la protection sociale, le droit du travail et le dialogue social font partie intégrante du programme de développement à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063. Ces engagements à haut niveau donnent aux États membres africains l'opportunité d'accélérer la transformation économique et sociale du continent en créant des emplois et en garantissant des emplois décents aux femmes et aux jeunes pour évoluer vers un modèle de croissance plus durable, inclusif et équitable.

⁹ PNUD : Rapport sur le développement humain en Afrique 2016 : <http://www.undp.org/content/undp/fr/home/librarypage/hdr/2016-africa-human-development-report.html> (2016), p.81

¹⁰ PNUD : Rapport sur le développement humain en Afrique 2016 : <http://www.undp.org/content/undp/fr/home/librarypage/hdr/2016-africa-human-development-report.html> (2016), p.73

L'ambition et les objectifs de la réunion africaine préalable à la CSW61 :

La réunion africaine préalable à la CSW61 a pour ambition de parvenir à un consensus entre pays africains sur les questions relatives aux inégalités entre les sexes dans le monde du travail en Afrique, dans le but de promouvoir une voix africaine, capable de jouer un rôle central et influenceur dans la formulation des conclusions concertées de la CSW61.

Les objectifs de la rencontre sont les suivants :

- Analyser les mutations à l'œuvre dans le monde du travail et les défis et opportunités rencontrés dans la promotion d'une autonomisation économique et d'une indépendance accrues des femmes et des filles en Afrique ;
- Développer le partage de l'information, des connaissances et de l'expérience entre les États membres, les organisations régionales, les OSC et les partenaires des Nations Unies concernant les politiques, programmes et initiatives qui encouragent l'autonomisation économique des femmes et leur emploi productif ;
- Élaborer des recommandations concrètes en faveur d'une mise en œuvre sensible au genre du programme de développement à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 sur la base des engagements pris en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation économique des femmes, et à la protection, la promotion et la réalisation des droits fondamentaux des femmes et des filles et des travailleuses ;
- Examiner les rôles et responsabilités que peuvent endosser les gouvernements, les organisations internationales, le secteur privé, y compris les institutions financières et les fonds de pension, les organisations salariales et patronales, et la société civile, y compris les organisations de femmes et les militants de l'égalité entre les sexes, dans la structure et l'évolution du monde du travail en Afrique ;
- Aborder la transition entre les OMD et les ODD, ainsi que les difficultés rencontrées et les résultats obtenus dans la mise en œuvre des ODD en faveur des femmes et des filles en Afrique d'une manière générale, une attention particulière étant accordée au monde du travail de manière à contribuer de manière stratégique à la thématique choisie pour la CSW61 ;
- Consolider un message commun de l'Afrique et parvenir à un consensus sur une position commune préliminaire en vue d'exercer un plaidoyer stratégique capable d'influencer la 61^e session de la CSW.

Résultats attendus :

- Des conclusions soulignant les principaux messages de l'Afrique sur les thèmes prioritaires et d'examen de la CSW61.
- Un accord sur une stratégie africaine coordonnée en vue de peser sur les conclusions concertées, sur la base des principaux messages de l'Afrique adoptés à Addis-Abeba, dans l'esprit d'« **UN continent, UNE voix @CSW61** »
- Un rapport complet résumant les deux jours de rencontre, que les États membres pourront utiliser pour encourager les initiatives complémentaires et le plaidoyer au niveau national et international.

Style de la réunion :

Les participants se réuniront en plénière et assisteront à une présentation d'experts portant sur le thème prioritaire, qui servira de cadre aux discussions. Deux tables rondes ministérielles de haut niveau donneront aux décideurs politiques l'occasion de débattre et d'élaborer des recommandations concernant les défis posés par les inégalités dans le monde du travail. Les consultations comprendront également une discussion de groupe animée par un modérateur sur le thème examiné et ses liens avec le thème prioritaire. En outre, des discussions de groupes guidées par des questions clairement formulées serviront de base à l'élaboration des principaux messages de l'Afrique en vue des conclusions concertées de la CSW61.

Participants :

Cette rencontre ministérielle à haut niveau rassemblera les représentants des États membres de l'UA, notamment les ministres chargés de la condition féminine, les autres ministères sectoriels pertinents notamment les ministères du Travail et de la Protection sociale, les représentants permanents auprès de l'UA, la CUA, les communautés économiques régionales (CER), des représentants régionaux des organisations de la société civile, les agences des Nations Unies, des experts du thème en question et des représentants des bureaux régionaux et de pays d'ONU Femmes.

Langues de travail :

Les langues de travail de cette rencontre seront le français et l'anglais.

Dispositions logistiques :

La réunion sera organisée par la CENUA et se déroulera au centre de conférence de la CENUA à Addis-Abeba. ONU Femmes et la CENUA travailleront de concert pour prendre toutes les dispositions logistiques nécessaires à l'organisation de cette rencontre, notamment la prise en charge des allocations journalières supplémentaires pour les ministres chargés des questions de genre et un expert par État membre de l'UA (tenant compte de leur participation au pré sommet sur le genre organisé par l'UA les 24 et 25 janvier 2017). Tous les autres participants seront tenus de prendre en charge leurs frais de voyage et de séjour s'ils souhaitent participer à cette rencontre.

Documents :

Les documents relatifs à cette réunion notamment la note de réflexion, le programme et les autres documents préparatoires seront diffusés auprès des participants par voie électronique avant la rencontre, en anglais et en français.